

*Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation*

**DEVELOPPEMENT D'OUTILS QUI TIENNENT COMPTE DE LA PROGRESSION DES  
APPRENTISSAGES DE L'ÉLÈVE DANS UN CYCLE DE QUATRE ANS POUR EN DÉFINIR LE  
CADRE LEGAL**

**Christiane Droz Giglio\*, Patricia Rothenbühler\*\***

\*inspectrice de l'enseignement obligatoire, Canton de Neuchâtel, Suisse, *Christiane.Droz@ne.ch*

\*\*enseignante-formatrice HEP-BEJUNE, Suisse

---

**Mots-clés :** *outils d'évaluation, développement, démarche participative, curriculum*

**Résumé :** *Dans cette communication, nous présentons la démarche participative et les outils d'évaluation développés dans la classe entre différents acteurs de l'éducation (enseignants, responsables, partenaires et décideurs de l'école). Ces outils sont actuellement testés en vue de la généralisation de leur utilisation par les enseignants du premier cycle de formation primaire du Canton de Neuchâtel (Suisse).*

*C'est à partir d'un contexte de changement des curricula que nous avons eu le mandat de réfléchir aux bases légales et proposer les ajustements nécessaires à apporter aux règlements cantonaux et garantir une évaluation aux deux premières années de la scolarité devenue obligatoire (4-8 ans). Nous avons développé un ensemble d'outils d'évaluation à l'intention de différents acteurs sur la base des pratiques concrètes des enseignants en tenant compte de travaux scientifiques en les compilant, ajustant et consolidant. Plutôt que de partir de la modification d'un cadre légal devant être appliqué ensuite par les enseignants, nous avons opté pour le développement d'outils d'évaluation en collaboration avec les acteurs concernés et proposer ensuite aux décideurs un cadre légal qui entrera en vigueur en 2014. Dans cette communication, nous décrivons différents outils qui permettent de tenir compte de la progression des apprentissages de l'élève dans un cycle de quatre ans, de rendre compte des acquis de connaissances et de compétences lorsqu'elles sont observées par l'enseignant, d'organiser l'information selon les différentes formes d'évaluation et leurs destinataires, de certifier l'atteinte des connaissances et compétences exigées à la fin du cycle des premiers quatre ans de scolarité. Cette expérience nous interroge sur l'évaluation dans les autres cycles, sur les modalités de la prise en compte des pratiques enseignantes lors de changement des cadres légaux ainsi que sur la place donnée aux enseignants comme acteurs du changement plutôt que comme utilisateurs d'un changement programmé.*

---

## **1. Introduction**

Dans cette communication, nous présentons la démarche participative ainsi que les outils pour permettre à l'enseignant d'organiser différentes formes d'évaluation dans la classe. Ces outils d'évaluation ont été développés dans le cadre du service de l'enseignement obligatoire du Canton de Neuchâtel (Suisse) avec la participation d'un groupe de sept enseignantes-animatrices et d'une centaine d'enseignants.

Les nouveautés du Concordat<sup>1</sup> Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) et de la Convention<sup>2</sup> scolaire romande (CSR) exigent du canton de Neuchâtel que celui-ci adapte ses bases légales en matière d'évaluation en conséquence. D'une part, il n'existe pas de bases légales pour les deux premières années scolaires devenues obligatoires dès l'âge de 4 ans, et d'autre part, le Plan d'études romand<sup>3</sup> (PER, 2010) induit un découpage des cycles scolaires d'une durée de trois ou quatre ans et des appellations des disciplines scolaires différents de l'ancien programme d'enseignement. En effet, l'introduction du PER a des répercussions importantes dans l'enseignement-apprentissage et son évaluation, puisqu'il prescrit des domaines regroupant plusieurs disciplines (Langues, Arts, ...), un domaine de Formation générale (citoyenneté, environnement ...) ainsi que des Capacités transversales (communication, collaboration ...). De fait, l'introduction du PER nécessite une

---

<sup>1</sup> Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire, du 14 juin 2007

<sup>2</sup> Convention scolaire romande, texte adopté par la CIIP le 21 juin 2007

<sup>3</sup> Curriculum scolaire de la Suisse romande pour les degrés primaire et secondaire 1

## *Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation*

réflexion en profondeur sur les pratiques évaluatives des enseignants et le développement d'outils d'évaluation en phase. Il ne s'agit plus d'atteindre des objectifs en fin d'année, mais d'atteindre des attentes fondamentales en cours ou, au plus tard, en fin de cycle. Ce changement n'est pas anodin et nécessite des adaptations des modalités d'évaluation et la création d'outils d'évaluation soutenant le travail quotidien des enseignants.

C'est dans ce contexte de changements éducatifs que le canton de Neuchâtel nous a mandatés afin de proposer des ajustements nécessaires aux règlements cantonaux concernant l'évaluation des apprentissages des élèves ainsi que pour formaliser des modalités d'évaluation pour le premier cycle (4-8 ans). Plutôt que de partir d'une modification du cadre légal pour les adapter ensuite aux pratiques d'évaluation, nous avons, à l'inverse, opté pour un développement d'outils d'évaluation avec la participation active d'enseignants afin de rédiger ensuite un cadre légal à proposer aux décideurs.

Pour entamer ce travail, nous nous sommes intéressés aux pratiques concrètes des enseignants en tenant compte des travaux de recherche. En effet, nous nous sommes inspirés des travaux de Barth (2002) portant sur le savoir en construction, sur les études de Rey, Carette, Defrance et Kahn (2010) qui présentent un modèle pour évaluer des compétences par la réalisation de tâches simples et complexes. Notre développement d'outils a tenu compte également des approches de l'évaluation formative étudiées par différents auteurs (Allal, 1993; entre autres) et le rôle de l'erreur dans l'apprentissage (Astolfi, 2011).

Avant de présenter les outils d'évaluation développés, nous expliquons la méthodologie utilisée.

### **2. Une méthodologie pour le développement d'outils d'évaluation en trois temps<sup>4</sup>**

L'évaluation des apprentissages des élèves fait partie de toute pratique d'enseignement; de manière informelle, diverses formes d'évaluation ont cours actuellement dans les classes de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années. Dans les classes de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, les enseignants sont quant à eux soumis aux règles de l'Arrêté définissant les modalités d'appréciation du travail des élèves et les critères de promotion dans l'enseignement primaire, du 16 février 2005. Convaincu qu'une cohérence ne peut être construite qu'en collaborant à travers un va-et-vient entre les membres des différents organes institutionnels concernés (voir Figure 1) :

- Membres des associations de parents d'élèves,
- Membres du service de l'enseignement obligatoire
- Collaborateurs de l'informatique scolaire (outils TIC)
- Présentations et discussions dans le cadre de colloques scientifiques et de journées d'étude (Réseaux scientifiques)
- Membres de direction d'écoles
- Membres du corps enseignant
- Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel par la ministre de l'éducation
- Membre du syndicat des enseignants
- Institution de formation d'enseignants

Le Groupe de pilotage a initié la démarche participative en réunissant sept enseignantes (animatrices-évaluation-cycle 1) issues des quatre premières années de la scolarité et de chaque région du canton. Pour observer le processus, le groupe de pilotage s'est associé le soutien d'un chercheur<sup>5</sup>.

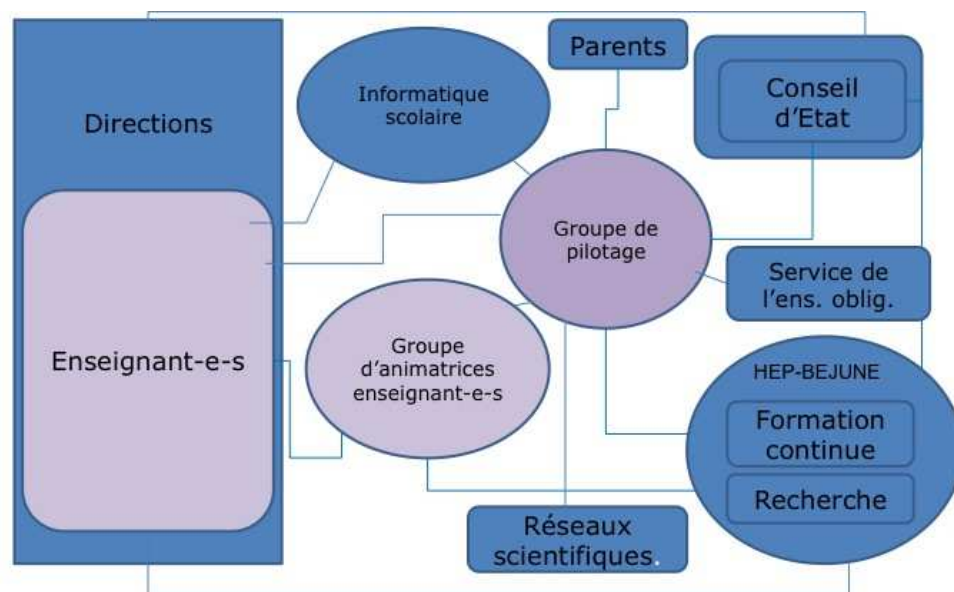
---

<sup>4</sup>Les extraits de cette section est une reprise du document officiel :

Droz Giglio, C. (2014). *Dossier explicatif relatif à l'Arrêté concernant l'évaluation des apprentissages de l'élève dans le cycle 1. Document officiel interne au service de l'enseignement obligatoire du canton de Neuchâtel*. Neuchâtel : Département de l'éducation et de la famille.

<sup>5</sup>Nous avons pu bénéficier du précieux regard scientifique du Dr Pierre Petignat présent lors de la plupart de séances du groupe de pilotage et les rencontres entre les animatrices et la coordinatrice.

*Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation*



**Figure 1. Démarche participative entre les différents organes institutionnels**

**1<sup>er</sup> temps**

Lors de l'année scolaire 2011-2012, le service de l'enseignement obligatoire (SEO) a mandaté l'une des coauteures (Christiane Droz Giglio) pour coordonner une équipe de sept enseignantes volontaires du cycle 1<sup>6</sup> (donc l'une est coauteure de cette communication : Patricia Rothenbühler). Ces dernières ont endossé les rôles d'animatrices de séances afin d'aller à la rencontre de leurs collègues du même cycle d'enseignement et de leur région en vue d'échanger, réfléchir et soumettre des propositions au groupe de pilotage. Ces échanges ont eu lieu entre pairs du cycle 1 dans son entièreté et sans "hiérarchie" en présence.

Des questions préparées par le GP ont été soumises aux groupes d'enseignants participants. Ces dernières portaient notamment sur les formes d'évaluation du travail scolaire de chaque élève au sein de la classe, sur des outils déjà développés permettant d'évaluer des compétences chez les élèves (en lien avec le PER), sur la manière de prendre en compte l'apport du regard des enseignants qui collaborent dans la classe (soutien – appui - ...), sur les domaines disciplinaires, la formation générale et les capacités transversales (nouveaux contenus prescrits dans le PER), sur l'idée d'utiliser des phrases types prédéfinies informatisées pour remplir différentes rubriques d'un bulletin scolaire, sur les formes et la fréquence de l'information à adresser aux parents concernant la progression du travail scolaire de l'élève, sur la manière de pouvoir indiquer les progressions différenciées de certains élèves en cours d'année et en fin d'année ainsi que sur le type d'information qu'il faudrait pouvoir transmettre aux collègues afin qu'ils soient suffisamment au courant du niveau de progression des élèves qu'ils reçoivent.

18 séances ont permis de rencontrer plus de 120 enseignants (82 enseignants de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> et 41 enseignants de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>) en 9 groupes séparés (sur une totalité de 589 enseignants).

Chaque animatrice a restitué au sous-groupe de pilotage évaluation-cycle 1 (constitué de la représentante des directions du cycle 1, d'un chercheur de la HEP-BEJUNE et de la présidente du groupe de pilotage évaluation) l'état des discussions dans leur groupe. Ces différents exposés ont permis au groupe de pilotage d'élaborer une synthèse des discussions et de dégager les premières pistes de

<sup>6</sup>Nous relevons la qualité du travail et l'implication sans relâche des sept animatrices évaluation-cycle 1; sans elles, les propositions en tant que telles n'auraient jamais vu le jour. Il s'agit, par ordre alphabétique de Mmes Nathalie Buri Beeler, Christine Desaulles, Sarah Diaz, Nathalie Grosjean, Paola Jacot, Patricia Rothenbühler et Virginie Richard.

*Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation*

propositions convergentes. La masse d'informations recueillies a permis au GP d'élaborer un concept d'évaluation et des outils qui tiennent largement compte des avis des enseignants consultés.

**2<sup>e</sup> temps**

Lors de l'année scolaire 2012-2013, les animatrices ont été mandatées par le SEO pour préparer, avec la présidente du groupe de pilotage, les documents nécessaires à la mise en œuvre de la démarche. Elles ont elles-mêmes testé la démarche pratique au sein de leur classe au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

**3<sup>e</sup> temps**

Grâce à la collaboration entre le SEO et les directions d'écoles, la présidente du groupe de pilotage a pu présenter à tous les enseignants du cycle 1 :

- la démarche participative mise en place ;
- les propositions découlant de la démarche;

Lors de ces séances d'information, un appel à volontaire a été lancé à tous les enseignants pour qu'ils puissent mettre à l'épreuve la démarche et les documents proposés durant l'année scolaire en cours. Toutes les remarques et suggestions ont été récoltées et prises en compte (Droz Giglio, 2014, pp. 6-7).

Les pratiques des enseignants ainsi que les différentes lectures nous ont permis de réunir divers extraits de documents d'évaluation, des notes des animatrices, des nouvelles idées des enseignants ainsi que différentes informations recueillies. Ces différentes ressources ont été traduites dans un langage commun en lien avec certaines terminologies utilisées par la recherche. Nous avons pu compiler, concevoir, ajuster et consolider un ensemble d'outils d'évaluation et d'autre part de préciser le type d'information en accord avec les différents destinataires.

**3. Les outils d'évaluation développés et les actions des enseignants**

Les outils d'évaluation font partie d'un dispositif. Ils ont été listés selon les types d'évaluation, les acteurs impliqués, le type d'information à donner et les destinataires pour lesquels les types d'évaluation ont été conçus (voir Tableau 1).

La liste des outils permet aux enseignants de situer leurs actes évaluatifs : soit pour enseigner et former ou pour certifier, soit pour informer les parents, les collègues, la direction ou d'autres partenaires de l'école. Le tableau 1 indique les niveaux d'implication des différents publics en lien avec les différents supports d'évaluation : soit le niveau 1 lorsque l'on est directement impliqué dans l'acte éducatif ; soit le niveau 2 lorsque l'on est destinataire prioritaire de l'outil ; soit le niveau 3 lorsque l'on n'est pas directement destinataire.

**Tableau 1.** Les différents outils d'évaluation et ses niveaux d'implication aux différents publics concernés

DOCUMENTS POUR L'ÉVALUATION / DESTINATAIRES	enseignants de la classe	élève	membres de la direction	parents	enseignants des années suivantes	canton
Documents pour exercer des notions (fiches et feuilles d'exercice, par exemple)	1 et 2	1 et 2	3	3	-	-
"Recueil de traces", portfolio (productions de l'élève)	1 et 2	1 et 2	3	2	(3)	-
"Document de validation des connaissances et compétences acquises"	1 et 2	1 et 2	3	2	(3)	-
Support à l'entretien – Parents	2	-	-	-	-	-

*Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation*

<b>Document</b>						
<b>Entretien-Parents</b>	2	3	3	1 et 2	3	-
<b>Livret de suivi / Élèves ayant de besoins éducatifs particuliers</b>	1 et 2	1 et 2	1 et 2	1 et 2	3	3
<b>Attestation de fin d'année 1<sup>ère</sup>- 2<sup>e</sup></b>	2	2	3	2	3	3
<b>Bulletin scolaire de fin d'année 3<sup>e</sup></b>	2	2	3	2	3	3
<b>Bulletin scolaire de fin de cycle (4<sup>e</sup> année)</b>	2	2	1 et 2	2	3	1

1:personnes impliquées dans la conception et élaboration du document ou du support.

2:destinataires prioritaires de cette information; le document a été conçu pour eux.

3: destinataires secondaires; peuvent prendre de l'information; le document n'a pas été conçu spécifiquement pour eux.

Nous présentons ci-dessous les différents outils développés :

**1. Ensemble de travaux des élèves sans enjeux d'évaluation sommative ou certificative**

Lors d'activités d'enseignement-apprentissage, les élèves exercent différentes notions sur de nombreux supports en tout genre. Elèves et enseignant sont impliqués ; l'information qui en découle renseigne l'élève qui se situe par rapport à ses connaissances et renseigne l'enseignant qui prépare la suite des activités en conséquence. Cette information n'est pas destinée prioritairement à d'autres personnes.

Les diverses fiches d'exercices écrits utilisés en classe permettent l'apprentissage de notions. Dès lors, l'élève a le droit de montrer ses incompréhensions pour que l'enseignant puisse y remédier. Ce matériel permet à l'enseignant de prendre de l'information pour soutenir les démarches d'enseignement. Si ces fiches d'exercices partent à la maison, il est important de mentionner quel est leur statut (évaluation formative). Nous demanderons aux enseignants d'être très au clair sur le statut de leurs fiches: fiches d'exercices ≠ fiche d'évaluation sommative. Si les enseignants différencient bien cela, l'information pour l'élève et pour les parents en sera améliorée (Droz Giglio, 2014, p. 9).

**2. Portfolio- recueil de traces des progressions des apprentissages**

Les enseignants créent un recueil de traces pour chaque élève. Sa forme est libre (cartable ou boîte, par exemple). L'enseignant y intègre tout support (papier-audio-photo-vidéo-...) dont les traces permettront, en s'ajoutant, de visualiser les progressions des apprentissages de l'élève. Ce portfolio est présenté aux parents en cours d'année.

Au niveau du contenant

Dans un premier temps, nous ne désirons pas imposer la forme à donner au "Recueil de traces". Cependant, selon les avis des enseignants, nous intégrerons éventuellement un contenant dans la liste du matériel scolaire.

Le "Recueil de traces" peut prendre la forme (au choix de l'enseignant-e) d'une boîte en carton, d'un grand carton plié (cartable), d'un classeur ou de tout autre contenant (éventuellement, d'un ensemble de fichiers informatisés).

Au niveau du contenu

Le but du "Recueil de traces" est de rendre visible la progression des apprentissages des élèves. Pour ce faire, l'enseignant choisit (et peut associer l'élève à ce choix) d'y insérer des **traces significatives** des progressions d'apprentissage; traces recueillies durant les activités menées dans le cadre de l'école.

L'information contenue dans le "Recueil de traces" est une forme d'**évaluation formative**.

Pour organiser le classement dans le "Recueil de traces", nous conseillons d'y insérer des séparateurs: par exemple, des divisions mensuelles et/ou par domaines disciplinaires (plus difficile, car bien souvent les activités menées sont interdisciplinaires). Pour faciliter le suivi de la progression, les travaux de l'élève devraient être datés.

Exemple de traces récoltées:

Textes écrits produits par l'élève (ou groupe d'élèves) – histoires racontées par l'élève (enregistrements) – œuvres artistiques créées par l'élève – dessins représentant un problème mathématique - ...

## *Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation*

Par exemple: lors d'une activité, l'enseignant propose à l'élève d'écrire une histoire. Le produit qui en résulte, que ce soit à 4 ans ou à huit ans, est une trace écrite qui peut être insérée dans le recueil. Après quelques semaines ou quelques mois, une nouvelle production écrite pourra également rejoindre le recueil. Les progressions deviennent ainsi visibles.

Autre exemple: lors d'une activité, l'élève apprend à argumenter oralement dans diverses situations. L'élève est alors enregistré; une activité similaire est reconduite quelques mois plus tard.

Il est également possible d'intégrer dans le recueil des photos d'objets réalisés en 3D.

### **Épaisseur du recueil ≠ Qualité de l'enseignement**

Il ne s'agit pas d'accumuler tous les travaux d'élèves dans le recueil; de même que pour une même activité, les traces ne seront pas significatives pour tous les élèves de la classe. L'épaisseur du recueil n'est en aucun cas le reflet de la qualité de l'enseignement. Chaque recueil est différent d'un élève à l'autre.

Il s'agit pour l'enseignant, lors des préparations d'activités, de prévoir quelles sont les traces significatives supposées permettre la visibilité des progressions (selon les activités, cela n'est pas toujours possible).

Le "Recueil de traces" fait partie intégrante de la vie de classe; des moments lui sont consacrés pour la sélection des travaux, pour en parler avec l'élève et pour le présenter aux parents lors de l'entretien.

En plus de permettre à l'élève d'exprimer sa fierté, le "Recueil de traces" lui permet:

- de démontrer qu'il a progressé;
- d'indiquer les nouveaux défis qu'il devra relever avec le soutien de son enseignant;
- de garder les traces des progressions d'apprentissages.

Lors des entretiens avec les parents, le recueil est présenté. Il permet notamment :

- de leur montrer les progrès de leur enfant;
- d'indiquer les nouveaux défis que leur enfant devra relever avec le soutien de l'enseignant (Droz Giglio, 2014, pp. 9-10).

### **3. Portfolio-document des acquis de connaissances et compétences de l'élève**

Les enseignants créent un document dans lequel s'insèrent les acquis de connaissances et de compétences observés par l'enseignant.

Ce document peut prendre par exemple la forme d'une grande enveloppe « Maintenant je suis capable de... » dans laquelle des étiquettes peuvent être intégrées lorsque des compétences ont été observées. Ce portfolio est présenté aux parents en cours d'année.

Il est demandé de construire, dès l'entrée à l'école, un document de validation des compétences acquises.

Chaque enseignant conçoit ce document selon ses envies (enveloppe de l'élève dans laquelle s'ajoutent des étiquettes – tête d'une chenille à laquelle on ajoute une rondelle-étiquette chaque fois que l'on a observé une nouvelle acquisition – un tronc d'arbre auquel on accroche de nouvelles branches, ...)

Les attentes fondamentales du PER servent de repères pour l'enseignant dans le but de réguler, voire de prioriser les apprentissages des élèves. **Les attentes fondamentales ne sont pas la finalité de l'enseignement d'une discipline**, les objectifs d'apprentissage constituent cette finalité.

Il est dès lors très important de se donner les moyens de spécifier les acquis de compétences lors des activités menées en classe et cela tout au long des quatre ans que dure le cycle 1. Plutôt que de mettre l'élève en situation de "test" pour valider des acquis, nous conseillons leur observation tant que possible lors d'activités menées naturellement en classe. Si les compétences visées ne sont pas intégrées, les activités menées en classe devraient permettre aux élèves de les pratiquer à nouveau afin de les développer.

## ***Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation***

Rappelons que toutes les compétences développées par les élèves durant les quatre années que compte le premier cycle ne peuvent être observées.

En préparant les activités, l'enseignant décide des compétences qu'il observera. Il les déclinera en fonction de ses élèves afin de leur permettre de progresser à leur rythme.

La question de passer le document d'acquis de compétences d'un titulaire à un autre reste ouverte.

### **Qu'insérer dans le document des acquis de compétences?**

Des étiquettes mentionnant l'acquisition de compétences concernant :

- des compétences élémentaires
- des compétences élémentaires avec cadrage
- des compétences complexes

L'enseignant choisit lui-même les acquis qu'il va observer selon les activités qu'il met en place. Parfois, seuls certains élèves auront un nouvel acquis observé. Parfois chaque élève aura un acquis observé, mais à des niveaux différents (exemple: *je sais compter jusqu'à 5; à 10, à 99*). Rappelons qu'il n'y a pas de niveau attendu en tant qu'objectifs à atteindre à la fin de l'année; la dynamique étant celle d'aller toujours plus loin à **partir de là où en est l'élève**, tout en s'assurant qu'au cours du cycle 1, mais au plus tard à la fin du cycle 1, les attentes fondamentales sont atteintes (Droz Giglio, 2014, p. 10).

### **4. Entretien annuel d'évaluation Enseignant-Parents**

L'entretien annuel d'évaluation est un moment clé qui marque le semestre.

L'enseignant prépare son entretien en remplissant un document qu'il remet aux parents. Pour remplir celui-ci, il se réfère aux observations effectuées lors d'activités menées en classe, au contenu du recueil de traces et au document des acquis de connaissances et de compétences.

Il est obligatoire entre le mois de janvier et de mai de chaque année (...). Les mois écoulés ont permis aux enseignants de récolter quelques traces des progressions scolaires et de pouvoir parler de l'élève en bonne connaissance.

L'entretien se prépare minutieusement. Un guide à leur préparation a été rédigé.

(...) Durant l'entretien, l'enseignant présente aux parents des travaux de l'élève issus du "Recueil de traces" ou du « Document des acquis de compétences ». Il est possible de faire participer l'élève à l'entretien. Le temps étant limité (compter 30-45 minutes), il appartient aux enseignants de choisir ce qu'ils désirent mettre en avant lors de l'entretien (Droz Giglio, 2014, pp. 10-11).

### **5. Le document d'information Enseignant-Parents**

Ce document dont le canevas se trouve en ligne, informe les parents sur la progression des apprentissages de leur enfant ainsi que sur les acquisitions observées dans différents domaines du nouveau plan d'études romand (PER) : capacités transversales-langues-mathématiques et sciences de la nature-sciences humaines et sociales – arts-corps et mouvement - formation générale. Pour chaque domaine, l'enseignant indique le niveau d'autonomie de l'élève en choisissant l'un des 3 critères (de manière autonome-avec une aide occasionnelle-avec une aide soutenue). Il explique aux parents que si l'élève a besoin d'une aide occasionnelle ou soutenue, cela ne signifie pas qu'il en aura besoin tout au long de la scolarité. Cela signifie qu'au jour de l'entretien, les compétences énoncées ne sont pas encore intégrées par l'élève et que les prochaines activités viseront à les développer afin qu'il parvienne à faire seul ce qu'aujourd'hui il effectue avec de l'aide.

Sur le document, l'enseignant indique également les démarches qu'il va entreprendre dans le cadre des activités scolaires pour favoriser la poursuite des apprentissages de l'élève. Des exemples de phrasestypes lui sont proposés sur une bande déroulante (canevas en ligne).

### **6. Support à l'entretien avec les parents**

Un support est préparé pour l'enseignant afin qu'il puisse vérifier facilement quelles sont les visées prioritaires contenues dans le plan d'études romand.

### **7. Documents de fin d'année et de fin de cycle de quatre premières années de scolarité**

*Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation*

En fin d'année scolaire, l'information donnée par écrit aux parents dépend de l'âge de l'enfant (attestation de scolarisation sans code pour les plus jeunes ; un code signifiant si l'élève remplit les exigences du cycle 1 pour les élèves ayant terminé le cycle de quatre ans).

**Tableau 2.** Tableau comparatif des significations des anciens codes de fin d'année avec les actuels codes pour les bases légales du canton de Neuchâtel

Codes	Signification utilisée pour la fin de la 3 <sup>e</sup> et de la 4 <sup>e</sup> année scolaire jusqu'à juillet 2014	Signification fin 3 <sup>e</sup> dès août 2014	Signification fin 4 <sup>e</sup> dès août 2014
<b>A</b>	L'élève a dépassé les objectifs prioritaires d'apprentissage	L'élève progresse facilement dans ses apprentissages	Les apprentissages de l'élève dépassent les attentes de fin de cycle
<b>B</b>	L'élève a atteint avec aisance les objectifs prioritaires d'apprentissage	L'élève progresse dans ses apprentissages de manière satisfaisante	Les apprentissages de l'élève répondent aux attentes de fin de cycle
<b>C</b>	L'élève a atteint les objectifs prioritaires d'apprentissage	L'élève progresse dans ses apprentissages avec un peu de difficulté	Les apprentissages de l'élève répondent dans leur majeure partie aux attentes de fin de cycle
<b>D</b>	L'élève n'a pas atteint les objectifs prioritaires d'apprentissage	L'élève progresse dans ses apprentissages avec beaucoup de difficulté	Les apprentissages de l'élève ne répondent pas aux attentes de fin de cycle

**8. Livret de suivi**

Toute mesure d'adaptation décidée pour un élève ayant des besoins éducatifs particuliers est mentionnée dans un livret de suivi. Les décisions se prennent toujours avec les parents en cours d'année.

Lorsque des décisions sont prises par une direction d'école ou par l'OES pour un élève ayant des besoins éducatifs particuliers, elles sont inscrites dans un livret de suivi. Ce dernier suit l'élève et est transmis de titulaire à titulaire si des mesures ont cours. L'enseignant tient compte des mesures auxquelles tout élève ayant des besoins éducatifs particuliers a droit lors des évaluations (Droz Giglio, 2014, p. 11).

**4. Notes conclusives**

Cette expérience nous montre que la prise en compte des pratiques enseignantes lors d'adaptation de cadres légaux est difficile mais cependant possible. Nous avons fait le choix de proposer aux enseignants de participer activement aux réflexions et échanges nécessaires pour développer et tester des outils d'évaluation avant de modifier les bases légales.

Du point de vue de plusieurs enseignants et animateurs, une telle démarche participative est une occasion très forte de faire évoluer leurs pratiques par la réflexion et l'expérimentation en tant qu'acteurs d'une réforme. Ce type de démarche pourrait enrichir les approches de formation continue.

La réflexion a également porté sur le type d'évaluation et son destinataire : élève, enseignant, parents, autres enseignants intervenants, membre de la direction, etc. Cela a permis de préciser que l'évaluation pouvait prendre différentes formes selon le destinataire. Ainsi, une fiche réalisée par l'enfant en classe et corrigée ou notée par l'enseignant ne concerne que son auteur et son enseignant alors qu'un portfolio ou des recueils de traces sont destinés aux parents en vue de les informer de l'évolution de l'enfant. Une attestation de fin d'année ou un bulletin de fin de cycle sont plutôt destinés aux parents pour évoquer l'avenir scolaire de leur enfant et à la direction d'école qui doit assurer la prise en charge de l'élève l'année suivante, et au Département de l'Éducation et de la Famille qui doit se charger de la surveillance de la conduite des écoles.

Nous poursuivons actuellement notre travail de mise en œuvre avec l'accompagnement des enseignants du cycle 1. Nous avons entamé la même démarche participative pour les modifications des bases légales du cycle 2.



## 5. Bibliographie

- Allal, L., & Michel, Y. (1993). Processus d'autoévaluation et d'évaluation mutuelle en situation de production écrite. In L. Allal, D. Bain, & P. Perrenoud (Eds.), *Didactique du français et évaluation formative* (pp. 239-264). Neuchâtel: Delachaux et Niestlé.
- Astolfi, J.-P. (1997). *L'erreur, un outil pour enseigner*. Paris : ESF.
- Barth, B.-M. (1993). *Le savoir en construction*. Paris: Retz.
- Droz Giglio, C. (2014). *Dossier explicatif relatif à l'Arrêté concernant l'évaluation des apprentissages de l'élève dans le cycle 1. Document officiel interne au service de l'enseignement obligatoire du canton de Neuchâtel*. Neuchâtel : Département de l'éducation et de la famille.
- Rey, B., Carette, V., Defrance A., & Kahn, S. (2010). *Les compétences à l'école*. Bruxelles: De boeck.